

sur l'avis favorable de la Commission des Finances du
9 avril 1961.

Déicide

- de voter une participation financière de 10 000 NF, à
partir de 1961 et pendant 3 ans pour la publicité routière
à la station -
- dit que cette somme sera versée au S.I. de Royan
- dit que la dépense sera imputée au chapitre 28 "Pu-
blicité et Propagande" du B.S. 1961.

Approuvé à l'unanimité, moins 1 abst. M. Mouchoot
M. Mouchoot regrette de n'avoir pu assister à la
dernière réunion de la Commission plénier qui a eu à voter
sur ce projet de publicité.

M. Mouchoot rappelle que la publicité routière
tait en projet depuis 4 ans et regrette qu'on n'ait pas
eu un concours auprès de plusieurs maîtres spécialistes.
Par ailleurs, la Commission du Tourisme n'a
pas été consultée sur cette affaire.

M. le Maire lui répond qu'il y avait urgence
réaliser cette publicité routière au moins au moins avant
l'ouverture de la saison, qu'en outre, la Commission
plénier a eu à donner son avis sur la maquette
réalisée, qu'en tout cas, les prix demandés sont
raisonnable d'après les comparaisons qui ont été faites par la
coopération des commerçants royanais qui étudie cette
affaire depuis plusieurs années déjà.

M. Béchebat estime également qu'il fallait mettre en
place ces panneaux publicitaires le plus tôt possible.

achat par la Ville de 4 bateaux à moteur
Zodiac. - M. Hattas -

La commission des Finances du 19 avril 1961 a
proposé au conseil municipal d'inscrire au B.S. 1961 une
somme de 20 000 NF pour l'achat, par l'intermédiaire
des "Hospitaliers Sauveteurs Bretons" de 4 canots Zodiac
type N° destinés à assurer la sécurité des plages de
Ville.

Ces bateaux, d'un prix unitaire de 5 000 NF sont
moteur de 10 cv et comportent 2 passagers
15 mands. Ils seront propriété de la ville.

Le conseil Municipal

XV

app 629

610